

BILAN DE L'ANIMATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT FORESTIER (PIDAF)

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA
PROTECTION DU MASSIF DE L'ESTEREL
(S.I.P.M.E.)**

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



Mission d'assistance technique confiée à
l'Office National des Forêts



Opération financée par le Conseil Régional de la
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES..... | 2 |
| 2. PREAMBULE..... | 2 |
| 3. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX..... | 3 |
| <i>Volet concertation.....</i> | <i>3</i> |
| Relations avec les élus de chaque commune membre du Syndicat..... | 3 |
| Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens..... | 4 |
| Relations avec les partenaires institutionnels..... | 4 |
| Relations avec les partenaires techniques..... | 4 |
| Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements..... | 5 |
| <i>Volet opérationnel.....</i> | <i>6</i> |
| Avec le SDIS et le Département du Var..... | 7 |
| Avec la DDTM..... | 8 |
| Concertation et information des Comités Communaux de Feux de Forêts (CCFF) sur l'état des équipements de défense..... | 8 |
| Concertation et information des communes..... | 8 |
| Concertation et information des propriétaires privés..... | 13 |
| <i>Volet programmation.....</i> | <i>14</i> |
| Proposition d'actions..... | 14 |
| Cas particulier de catastrophe naturelle..... | 14 |
| Montage des dossiers de subvention..... | 15 |
| Perspectives d'avenir..... | 16 |
| Bilan des travaux réalisés ou suivis en 2021..... | 17 |
| Travaux à réaliser en 2022..... | 30 |
| 4. CONCLUSION..... | 31 |

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES

La vocation première du S.I.P.M.E. est la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) des massifs forestiers des communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt (membre de la Communauté de Communes du Pays de Fayence), Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer.

Il est issu de la volonté de ces communes parties prenantes dans le Syndicat, de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif (19.000 ha boisés pour une superficie totale de 29.000 ha) au travers d'un programme de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF) depuis le 1^{er} janvier 2007 par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF, la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt et la recherche de financements afin de mettre en œuvre les actions listées dans les documents de programmation. Le PIDAF a fait l'objet d'une révision, entérinée par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018.

Depuis 2014, le Syndicat veut s'impliquer davantage dans la protection et la préservation du massif au-delà de l'aspect DFCI. Selon son engagement de 2012, la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) en partenariat avec les communes de Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer a été menée à son terme et signée le 29 janvier 2015. Afin d'animer cette charte, le Syndicat s'est attaché les services d'une chargée de mission et d'une chargée de projet avec pour objectif l'obtention du label « Grand Site de France ».

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité d'animation, à l'attention du Syndicat, Maître d'Ouvrage, du Conseil Départemental du Var ainsi que de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui participe au financement de cette activité. Il synthétise également les activités du Syndicat au cours de l'année 2021.

2. PREAMBULE

En séance du 14 juin 2021, la composition du Comité Syndical a été modifiée et un nouveau Président élu en la personne de Monsieur Frédéric MASQUELIER, Maire de SAINT-RAPHAEL. La composition du Comité Syndical est la suivante :

| Communes | Délégués | Fonction S.I.P.M.E. | Fonction municipale |
|---|-----------------------|---|--|
| Les Adrets-de-l'Estérel | Jean-Pierre KLINHOLFF | Délégué titulaire | Maire |
| Les Adrets-de-l'Estérel | Isabelle MARTEL | Déléguée titulaire | Adjointe au Maire |
| Les Adrets-de-l'Estérel | Laurence MOULIN | Déléguée suppléante | Conseillère municipal |
| Les Adrets-de-l'Estérel | Juliette DIAFERIO | Déléguée suppléante | Conseillère municipal |
| Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF) | Michel FLEURY | Délégué titulaire - 4 ^e Vice-Président avec délégation « Réhabilitation et aménagement des itinéraires d'activités de pleine nature et de découverte » | Conseiller municipal de la commune de Bagnols-en-Forêt |
| Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF) | Michel FELIX | Délégué titulaire | Maire de la commune de Tanneron |
| Communauté de | Jérôme ZORZUT | Délégué suppléant | Adjoint au Maire de la |

| | | | |
|---|-----------------------|--|---|
| Communes Pays de Fayence (CCPF) | | | commune de Bagnols-en-Forêt |
| Communauté de Communes Pays de Fayence (CCPF) | Michel REZK | Délégué suppléant | Conseiller municipal de la commune de Callian |
| Fréjus | Charles MARCHAND | Délégué titulaire | Adjoint au Maire |
| Fréjus | Christophe CHIOCCA | Délégué titulaire - 1 ^{er} Vice-Président « Finances » | Adjoint au Maire |
| Fréjus | Ariane KARBOWSKI | Déléguée suppléante | Adjointe au Maire |
| Fréjus | Frédéric CAZALA | Délégué suppléant | Conseiller municipal |
| Puget-sur-Argens | Mireille ANILLO | Déléguée titulaire | Conseillère municipale |
| Puget-sur-Argens | Jean-François MOISSIN | Délégué titulaire | Adjoint au Maire |
| Puget-sur-Argens | Françoise GRAS | Déléguée suppléante | Conseillère municipale |
| Puget-sur-Argens | Serge PELLEGRINO | Délégué suppléant | Adjoint au Maire |
| Roquebrune-sur-Argens | Didier LEMAITRE | Délégué titulaire - 5 ^e Vice-Président avec délégation « PIDAF et DFCI » | Conseiller municipal |
| Roquebrune-sur-Argens | Eve STEINMETZ | Déléguée titulaire | Adjointe au Maire |
| Roquebrune-sur-Argens | Jérôme BUSNEL | Délégué suppléant | Conseiller municipal |
| Roquebrune-sur-Argens | Martine BOUVARD | Déléguée suppléante | Conseillère municipale |
| Saint-Raphaël | Frédéric MASQUELIER | Délégué titulaire - Président | Maire |
| Saint-Raphaël | Guillaume DECARD | Délégué titulaire - 2 ^e Vice-Président « Mise en valeur du massif de l'Estérel » | Adjoint au Maire |
| Saint-Raphaël | Maxime GRILLET | Délégué suppléant | Adjoint au Maire |
| Saint-Raphaël | Sylvie BLANC | Déléguée suppléante | Conseillère municipale |
| Théoule-sur-Mer | Georges BOTELLA | Délégué titulaire - 3 ^e Vice-Président « Gestion du littoral du massif de l'Estérel » | Maire |
| Théoule-sur-Mer | Jean-Luc RICHARD | Délégué titulaire | Conseiller municipal |
| Théoule-sur-Mer | Jean-Denis SAISSE | Délégué suppléant | Conseiller municipal |
| Théoule-sur-Mer | Emmanuelle CENNAMO | Déléguée suppléante | Conseillère municipale |

Il est à noter que les différentes vagues liées à la pandémie de COVID-19 au cours de l'année 2021 ont continué à perturber les différentes activités et actions du Syndicat.

3. BILAN DES ACTIVITES ET TRAVAUX

➤ Volet concertation

- **Relations avec les élus de chaque commune membre du Syndicat**

Suite aux élections municipales de 2020, un profond remaniement a eu pour conséquence la mise en place de nouveaux représentants pour certaines communes du Syndicat.

Les relations avec les élus communaux ont lieu lors des comités syndicaux, mais aussi lors de visites en mairie ou encore de déplacements sur le terrain. Elles visent souvent à lever des incertitudes sur divers points réglementaires, techniques ou financiers et permettent également de prendre en compte les souhaits des élus, leurs priorités et plus particulièrement expliquer aux nouveaux élus notre démarche. Ceci a été fait par les personnels du Syndicat, relayés par les techniciens forestiers territoriaux de l'Office National des Forêts, correspondants des communes en matière forestière.

- **Suivi de la politique des partenaires locaux, départementaux, régionaux et européens**

Au titre de l'exercice 2021, le comité de massif Est s'est réuni le vendredi 12 février 2021, en distanciel. A cette occasion, un calendrier a été établi pour remettre les différents dossiers auprès des financeurs. Les techniciens du Syndicat y ont proposé et défendu les projets.

Le 15 février 2021 le comité syndical s'est réuni pour présentations du débat d'orientation budgétaire, des différentes conventions, des programmations et mode de financement des Investissements Forestiers (IF) et Mises en Condition Opérationnelle (MCO) des ouvrages structurants du P.I.D.A.F. La programmation à réaliser en 2021 a été établie pour un montant de 913.119,36 € HT. (*Annexe 2 : tableau de propositions de travaux pour 2021*).

Une partie de cette programmation a fait l'objet d'une demande de subvention sous forme d'Appel à Projet auprès du « guichet unique service instructeur » pour un montant de 497.730,16 € H.T. (*cf. : annexe 3 : tableau de demande de subventions 2021*)

La programmation MCO et IF 2021 / Réalisation 2022 a été établie pour un montant de 205.720,16 € H.T en MCO et 291.610,00 € en IF. (*cf. : Annexe 4 : délibération du Débat d'Orientation Budgétaire 2021*)

- **Relations avec les partenaires institutionnels**

Depuis la création du comité de massif en 2008, la plupart des relations s'établissent lors des réunions techniques de ce comité. Elles sont organisées par le Département du Var en compagnie des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre concernés par ce découpage géographique.

Ces réunions regroupent tous les partenaires techniques et financiers liés à la D.F.C.I. : Région, Département, Etat (D.D.T.M.), D.D.S.I.S., propriétaires privés, et autres maîtres d'ouvrages...

Lors des réceptions de chantiers, l'ensemble des partenaires est invité sur site ce qui permet de visualiser les réalisations sur le terrain et de poursuivre les discussions évoquées lors des réunions en salle.

Le Département du Var réalise des ouvrages D.F.C.I. sur de nombreuses pistes retenues au P.I.D.A.F. La D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) est l'interlocuteur dans le cadre des travaux réalisés au sein du site classé du massif de l'Estérel oriental. La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM), qui est devenue en cours d'année Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) est un partenaire dans le cadre des travaux réalisés dans le site NATURA 2000.

- **Relations avec les partenaires techniques**

D.D.S.I.S. (Direction Départementale des Services d'Incendies et de Secours) : Elaboration des dossiers techniques de validation des ouvrages (choix des tracés des pistes, des profondeurs de débroussaillments, de l'implantation des points d'eau, des priorités de réalisation), retours d'expérience sur les saisons de D.F.C.I. ou sur certains feux, validation des ouvrages.

D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : Recueil des avis sur les Avant Projets Sommaires (APS), sur les priorités d'actions, les implantations et les techniques employées, les possibilités de subventions... En concertation, avec le pôle DFCI de l'Office National des Forêts, la

D.D.T.M du Var produit une programmation sur cinq ans des travaux réalisés sur les équipements par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) dans un objectif d'amélioration de la lisibilité des interventions. La programmation en cours concerne la période 2020-2024.

La mise en place du comité de massif a simplifié les relations entre les intervenants. En effet, lors des réunions tous les partenaires sont présents et les réflexions font l'objet d'un examen commun. Pour les ouvrages, assis sur un territoire géré par différents maîtres d'ouvrage, il est ainsi possible d'assurer une cohérence des interventions sur les ouvrages partagés par la connaissance des projets de chacun. Les réceptions de chantiers marquent le point final des dossiers.

- **Relations avec les gestionnaires et propriétaires d'équipements**

ESCOTA (société d'autoroute) : De par son positionnement au cœur du massif de l'Estérel et du flux routier qu'elle engendre, l'Autoroute A8 reste un point noir dans la politique de protection menée par le Syndicat.

Il existe par ailleurs une inadéquation entre leurs ouvrages de débroussaillage et ceux du Syndicat, relevée lors des réunions de terrain au moment de la révision du P.I.D.A.F. Dès lors, des discussions ont été engagées ainsi des réunions organisées sur le terrain afin que leurs travaux soient réalisés en concomitance avec ceux du Syndicat. Il apparaît que ces discussions doivent se renforcer.

Ainsi le Syndicat a souhaité qu'une convention le lie à ESCOTA afin de déterminer les devoirs de chacun des contractants le long du linéaire autoroutier pour assurer le maximum de sécurité sur la piste H86 de l'Armélie. Cet ouvrage est certainement le plus important du dispositif du PIDAF de l'Estérel. Une demande de financement de cette convention a été acceptée par retour d'un accord de principe de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 21 octobre 2020. Il reste à mettre en œuvre des rencontres avec ESCOTA afin de déterminer les tronçons concernés par cette convention (ceux chevauchant les bandes de sécurité de l'Autoroute A8 et de la piste DFCI H86 de l'Armélie, ou ceux où compléter la bande de sécurité de la piste du côté de l'Autoroute permettra la complétude de la sécurité des moyens intervenants en cas d'incendie).

Office National des Forêts (ONF) : En tant que gestionnaire important sur la zone de compétence du Syndicat (Forêt Domaniale de la Colle du Rouët, canton de Terres Gastes, Forêt Domaniale de Saint Cassien et Forêt Domaniale de l'Estérel), des travaux à but DFCI et sylvicoles sont réalisés par l'Agence Travaux Midi-Méditerranée, les APFM ou par des entreprises privées. Ces ouvrages sont désormais intégrés dans la programmation du PIDAF de l'Estérel.

La Communauté de Communes du Pays de Fayence voit se terminer les travaux de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en forêt communale de Bagnols-en-Forêt. Ce site appelé « Vallon des pins » jouxte le site des Lauriers exploité par le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV).

La voie d'accès à ce site emprunte la piste DFCI G13 Petit Roc depuis la RD4. Le linéaire de la piste DFCI se retrouvera donc diminué de 950 m.

Les mesures compensatoires ont fait l'objet d'études, finalisées cette année. Ces dernières se situent entièrement en Forêt Communale de Bagnols-en-Forêt.

ENEDIS (Fréjus) : ENEDIS a informé le Département du Var, la commune de Fréjus, le Syndicat, le Syndicat de l'Eau du Var Est et l'ONF, de son intention de réaliser une double opération d'enterrement de ligne électrique de 63.000 volts et de suppression de ligne aérienne. Les compétences des structures précédemment citées sont respectivement :

- propriétaire la Forêt Départementale de Malpasset gérée par l'ONF,
- propriétaire de la Forêt Communale de Fréjus gérée par l'ONF,
- gestionnaire des pistes DFCI du PIDAF de l'Estérel,
- gestionnaire des canalisations d'eau enterrées.

A ce jour, la ligne électrique de 63.000 volts est enterrée.

En revanche, la suppression de la ligne aérienne devrait avoir lieu en 2022 par intervention d'un hélicoptère. Les pistes DFCI du PIDAF Estérel seront ainsi peu impactées mais il sera nécessaire de surveiller les travaux afin d'éviter des dérapages imputant les pistes DFCI.

Société du Canal de la Siagne et de la Siagnole (SC2S) : En janvier 2021, une rencontre impromptue avec un responsable de cette société a permis d'établir un contact régulier afin d'être informé des allers et venues des véhicules de cette entreprise sur la piste DFCI G31 de Malpasset, sous laquelle est enterrée leur canalisation d'eau.

Société du Canal de Provence (S.C.P.) : Les informations circulent au fur et à mesure des nécessités.

➤ **Volet opérationnel**

Des visites techniques sont organisées en présence de tous les partenaires institutionnels. Cela permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans le courant de l'année, de les valider et d'intégrer celles-ci dans le dispositif opérationnel.

Une plateforme informatique (REMOCRA) permet de porter à connaissance au service cartographique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) l'ensemble de ces réalisations en temps réel.

La D.D.T.M, le Département et le SDIS du Var y ont accès, mutualisant ainsi les informations.



Visite technique du 3 décembre 2021 (voir tableau suivant)

| VISITE TECHNIQUE AVEC LES FINANCEURS DU 3 DECEMBRE 2021 | | | | | |
|--|--------------------------|----------------|----------------|-----------------|--|
| Piste | Nomination | Statut | Surface | Linéaire | Observations |
| CV | Colibri | ZAE | 8.8 | | protocole tortue d'Hermann |
| G 31 | Malpasset | ZAP | 23.8 | | Du pont de la Buème au parking sous l'autoroute |
| G 31 | Malpasset | ZAP | | 3000 | Pôle Génie Civil du Département du Var |
| H 23 | Les Charretiers | Liaison | 1.9 | | |
| H 23 | Les Charretiers | Liaison | | 4950 | Pôle Génie Civil du Département du Var |
| H 31 | Pic de l'Ours | Liaison | 3.7 | | |
| H 34 | Plateau d'Anthéor | ZAE | 11 | | |
| H 39 | Castelli | Liaison | 1.3 | | |
| H 82 | Apié d'Amic | ZAE | 2 | 2 | Création d'aires de retournement et de croisement PAR LE Lycée Professionnel Galliéni de Fréjus |
| H 86 | Armélie | ZAP | 12 | | De la citerne AEL 1 à la citerne AEL 2 |
| H 86 | Armélie | ZAP | | 4350 | Pôle Génie Civil du Département du Var De la citerne AEL 1 à la citerne AEL 2 |
| H 86 | Armélie | ZAP | 23 | | De la citerne FRJ 5 à Malpasset |
| H 86 | Armélie | ZAP | | 2350 | Pôle Génie Civil du Département du Var De la citerne FRJ 5 à Malpasset |
| H 860 | Fustièrè | ZAE | 1.5 | | |
| H 860 | Fustièrè | ZAE | | 590 | Pôle Génie Civil du Département du Var |

- **Avec le SDIS et le Département du Var**

Sitôt achevés, les travaux sont saisis sur la plate-forme commune REMOCRA ; ce qui permet de déclencher les visites techniques des chantiers réalisés, avec tous les partenaires. (Annexe 5 : exemple de dépôt de dossier sur Rémocra)

Une relation suivie avec le responsable départemental des citernes et poteaux incendie du SDIS a été mise en place. Progressivement, un bilan des citernes DFCI par commune est établi selon le protocole du SDIS et une actualisation des mises aux normes du réseau de ces hydrants est effectuée. (Annexe 6 : fiche de d'évaluation d'une citerne DFCI)



Visite terrain pour les citernes - 3 décembre 2021

- **Avec la DDTM**

Les informations sur les ouvrages réalisés sont transmises selon le même principe que pour les pompiers et le département. La D.D.T.M. qui gère les A.P.F.M. tient informé le Syndicat des ouvrages réalisés au cours de l'année, essentiellement des débroussaillages, ce qui permet le maintien d'une information actualisée et une intégration dans les équipements de D.F.C.I. existants sur le territoire de compétence du Syndicat.

- **Concertation et information Comités Communaux de Feux de Forêts (CCFF) sur l'état des équipements de défense**

Les CCFF des communes d'actions du Syndicat informent des éventuelles anomalies sur le terrain avant la saison afin d'assurer une réactivité pour la remise en état des pistes ou pouvoir avvertir les pompiers le cas échéant.

En raison de la pandémie, la concertation et les informations échangées avec les différents CCFF des communes adhérentes au Syndicat se sont réalisées par voies téléphonique ou informatique.



*Visite de terrain - Anomalie barrières – 9 mars 2021
Collaboration avec les CCFF de Fréjus*

- **Concertation et information des communes**

- Commune de Saint-Raphaël

Souhaitant comprendre l'ensemble des relations qui lient les différents acteurs de la DFCI, les nouveaux responsables ont voulu créer une synergie entre le Syndicat et les équipes techniques municipales dont ils ont la responsabilité. En conséquence, les relations entre la commune de Saint Raphaël et le Syndicat s'en sont trouvées renforcées et améliorées.

Dans l'optique des excellentes relations entretenues avec les représentants de la commune, il a été envisagé un déplacement de citernes DFCI localisées en dehors du PIDAF de l'Estérel actuel pour les y inclure, en restant sur le territoire communal de Saint-Raphaël. Ce projet se concrétisera à court terme par la rédaction d'un dossier à soumettre à Monsieur Decultot, inspecteur des Sites à la DREAL PACA, avant tout déplacement.



Exemple de citerne à déplacer située actuellement au Trayas

Suite à l'érosion créée lors de la crue d'octobre 2015 dans le vallon du Grenouillet, la commune de Saint-Raphaël a entrepris de consolider l'entrée à la Forêt Domaniale de l'Estérel au niveau de son accès majeur situé à Agay en réalisant un mur de soutènement de la route DFCI H38 de Gratadis.



Travaux de soutènement sur route DFCI H 38 de Gratadis - 16 mars 2021

➤ Commune de Fréjus

En mars, le service chargé de l'application du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIFF) de la commune de Fréjus a souhaité connaître le statut de la piste DFCI G28 Rossignole au sein du PIDAF de l'Estérel. En effet, pour partie, cette piste est aussi inscrite au PPRIFF de Fréjus car elle permet l'évacuation de lotissements situés à Bonfin et au Domaine du Pin de la Lègue via la piste de Meissounière.

Le Syndicat a confirmé le statut de la piste DFCI G28 de Rossignole en Zone d'Appui Elémentaire (ZAE). La commune en a été informée et son représentant, Monsieur AUBERT, responsable des projets concernant la piste DFCI de Rossignole a pris connaissance des interventions qui seront réalisées par le Syndicat à savoir : débroussaillage symétrique par les APFM en 2020 de la bande de sécurité de 25 mètres de chaque côté et remise en état par passation d'un marché public de travaux concernant la rampe béton abîmée.

A sa demande, le Syndicat s'est engagé, en 2020, à solliciter des financements afin de créer une servitude de passage D.F.C.I. concernant cette piste. En 2021, une subvention a été obtenue auprès du Département du Var et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quant au marché public de travaux, il sera lancé en 2022.



Rampe béton de la piste DFCI G28 de Rossignole

A la suite d'études demandées par la commune, il s'avère que la digue qui ferme le barrage du lac de l'Avellan, sur laquelle passe la piste DFCI H81 de Mare Trache, n'est pas sécuritaire. Afin de la soulager, la commune a pris la décision de baisser de moitié le niveau du lac. Des études supplémentaires permettront à la Commune de choisir le scénario d'aménagement de ce site et du devenir de la digue où passe la piste DFCI susnommée.



Lac de l'Avellan au niveau d'eau baissé

Dans le même cas de figure, le Petit Lac de l'Avellan, situé en amont sud, voit sa digue remise en cause par des études de sécurité. Sur cette digue se trouve le linéaire de la piste DFCI H52 des Espagnols. La commune aurait besoin de supprimer le barrage mais deux raisons s'y opposent :

- ce lac est situé en « site classé paysage »,
- la piste DFCI est inscrite au PIDAF de l'Estérel comme piste de liaison. En reliant les trois Zones d'Appui Principales (ZAP) que sont les pistes DFCI H48 de l'Avellan, H81 de Mare Trache et H65 de Puits Rouge, elle revêt un caractère stratégique de complétude du réseau. De plus, la solution de créer un passage busé sous la digue est tout autant soumise à la loi sur les sites classés.



Piste H52 des Espagnols



Piste H52 des Espagnols et son passage sur la digue du petit lac de l'Avellan

Cette problématique a entraîné la modification de l'accès au parking du lac et la rédaction d'un Arrêté Municipal du 28 mai 2021. Le Syndicat suit l'évolution de ce dossier. Par ailleurs, la commune a lancé des travaux sur la piste DFCI H48 de l'Avellan. Ces derniers consistent au redimensionnement du passage busé situé avant le parking du lac et à reprofiler un fossé dédié aux eaux pluviales le long ouest du parking du lac afin que celles-ci s'écoulent à l'aval de la digue du Lac de l'Avellan.



Passage busé sur la piste DFCI H48 de l'Avellan avant travaux



Passage busé sur la piste DFCI H48 de l'Avellan après travaux



Fossé reprofilé le long du parking du lac de l'Avellan

- **Concertation et information des propriétaires privés**

En janvier 2021, Monsieur Frédéric D'Agay a souhaité rencontrer l'animateur du PIDAF de l'Estérel, pour expliciter ses demandes quant aux actions de DFCI le long de la piste DFCI H33 du Rastel qui traverse ses propriétés.

➤ Volet programmation

• Propositions d'actions

Les propositions d'actions et la présentation des projets se sont déroulées, en concertation avec les élus communaux et les élus du Syndicat, lors des réunions du comité syndical, de visites de terrain ou encore de réunions en mairie. Chaque agent de l'Office National des Forêts (ONF) présente aux élus de sa (ou ses) commune(s) un programme de travaux et engage une concertation sur les ouvrages à réaliser. Ces propositions sont accompagnées d'un bilan des travaux réalisés au cours de l'année ainsi que les réalisations qui auront lieu l'année suivante. Une visite de terrain peut être organisée selon les communes. (*Annexe 2 : tableau de propositions de travaux pour 2021*).

• Cas particulier de catastrophe naturelle

Le 23 novembre 2019, les ouvrages du Syndicat ont subi de graves détériorations lors des intempéries qui ont provoqué des catastrophes dans l'Est Var.

Dès le 25 novembre 2019, l'animateur du PIDAF a réalisé le recensement de tous les ouvrages et a signalé les dommages. Ils ont fait l'objet de réparations rapides en direct, soit par les soins de l'ONF en Forêt Domaniale de l'Estérel, soit par le Pôle Génie Civil du Département du Var dès que possible.

Le 1^{er} décembre 2019, un nouvel épisode méditerranéen violent a engendré de nouvelles dégradations aux ouvrages structurants du Syndicat. Le suivi en direct de cette crue a montré que le niveau du Reyran est arrivé à 30 centimètres de sa cote d'alerte.

Dès le 2 décembre 2019, l'animateur du PIDAF a réalisé un nouveau recensement de tous les ouvrages et a signalé les dommages. Cette visite a montré que de nouvelles dégradations mineures étaient intervenues mais qu'une destruction majeure a définitivement mis hors d'usage le gué du Reyran, qui dessert les deux plus importantes pistes DFCI du PIDAF Estérel (G31 de Malpasset au nord de l'Autoroute A8 et H86 Armélie au sud de l'Autoroute A8).

Les désordres plus conséquents ont fait l'objet d'une demande d'aide au titre du programme Feader 8.3.1 de 2020 ou 2021. Ceux qui ont été retenus par les financeurs sont les suivants :

- G31 Malpasset : création de deux déversoirs - marché public de travaux génie civil 2022,
- G31 Malpasset : mise aux normes de deux passages busés - marché public de travaux à prévoir,
- H81 Mare Trache : mise aux normes de cinq passages busés - marché public de travaux à prévoir,
- H83 Font Freye : création d'un passage busé marché public de travaux génie civil 2022,
- H46 Le Ceinturon : création de deux passages busés et d'un radier - marché public de travaux à prévoir,
- H86 L'Armélie : création d'un passage busé et enrochement sur trois gués - marché public de travaux à prévoir.



Piste des Lauriers G57 : destruction du radier du ravin des Lauriers en attente de financement au titre du programme FEADER 2022

La piste DFCI H23 des Charretiers n'était plus praticable.



Piste H23 des Charretiers après les violentes pluies du 1^{er} décembre 2019

- **Montage des dossiers de subventions**

Le programme 2021 a été présenté en comité de massif le 12 février 2021. Dès que les propositions ont été validées par les élus, les dossiers d'Appels A Projet (investissement et entretien) ont été rédigés.

Pour le programme 2021, la réunion de programmation a eu lieu le 25 février 2021. Les dossiers d'Appel A Projet ont été rédigés après l'approbation des élus du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour l'établissement des dossiers, certaines pièces doivent être présentées, à savoir :

- présentation du projet,
- étude d'impact,
- avis du SDIS,
- délibération du comité syndical,
- fiches de sites,
- autorisation des propriétaires,... Il nous est demandé d'obtenir les autorisations des propriétaires concernés par les travaux (libre disposition des terrains sur l'emprise des travaux) afin de pouvoir bénéficier des aides. L'Europe est très attachée à cette procédure. Avant les travaux d'entretien, les propriétaires sont prévenus par courrier. Le Maître d'Œuvre est parfois sollicité pour l'élaboration des avant-projets et des cartographies.

NB : Il est à noter que le « guichet unique service instructeur » connaît des faiblesses. Le dépôt des dossiers nécessite un lourd travail administratif préalable. Une harmonisation des procédures serait souhaitable avec une expansion des services proposés par le guichet unique de la DDTM.

Il est annoncé pour 2023 que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur deviendra l'organisme instructeur des dossiers FEADER 8.3.1, concernant la D.F.C.I.

- **Perspectives d'avenir**

Le PIDAF : La révision du PIDAF de l'Estérel a été validée par Arrêté Préfectoral du 30 juillet 2018. Son évolution porte sur une meilleure définition des ouvrages structurants avec une amélioration de ces ouvrages et un déclassement de certaines pistes. Ainsi la surface débroussaillée connaît une diminution sensible dans le but d'une meilleure adéquation enjeux/moyens.

Une nouvelle numérotation des pistes DFCl est en attente du cadrage DDTM et devrait être concrétisée sur plan dans le courant de 2022 avant d'être réalisée sur le terrain en 2023.



Exemple de piste DFCl dont le numéro ne correspond pas au nom de la piste inscrite sur le PIDAF

Dans l'attente de cette nouvelle numérotation et afin d'éviter aux équipages de sapeurs-pompiers d'être induits en erreur par des indications fausses, il a été réalisé quelques modifications avec les moyens disponibles.



Piste DFCI dont le nom a été rectifié et le mauvais numéro enlevé

L'arrivée de la commune de Roquebrune-sur-Argens au sein du Syndicat en 2019 implique l'extension du PIDAF de l'Estérel sur le territoire de cette commune. La demande de financement est intervenue cette année et a été acceptée.

Par ailleurs, la première servitude légale DFCI est en cours de rédaction. Elle concerne les pistes DFCI H66 de la Duchesse pour partie, la piste DFCI H69 de l'Estérel et la piste DFCI H71 de l'Estarpe du Cheval. Le propriétaire des fonds mitoyens à ces pistes a déjà donné son accord.

- **Bilan des travaux réalisés ou suivi en 2021**

DANS LE CADRE DE L'ANIMATION

Une réunion, au siège du pôle DFCI de l'ONF, le 20 novembre 2019, a permis de connaître la prévisualisation des travaux des APFM pour la période 2020 à 2024.

Les APFM ont réalisé l'entretien de débroussaillments sur les communes de Fréjus (G31 Malpasset, H72 Route d'Italie et H90 La Louve - partie oratoire de Guérin). L'ensemble de ces débroussaillments représente une surface réalisée de 9 ha pour un montant de travaux estimé à 103.400 € H.T.

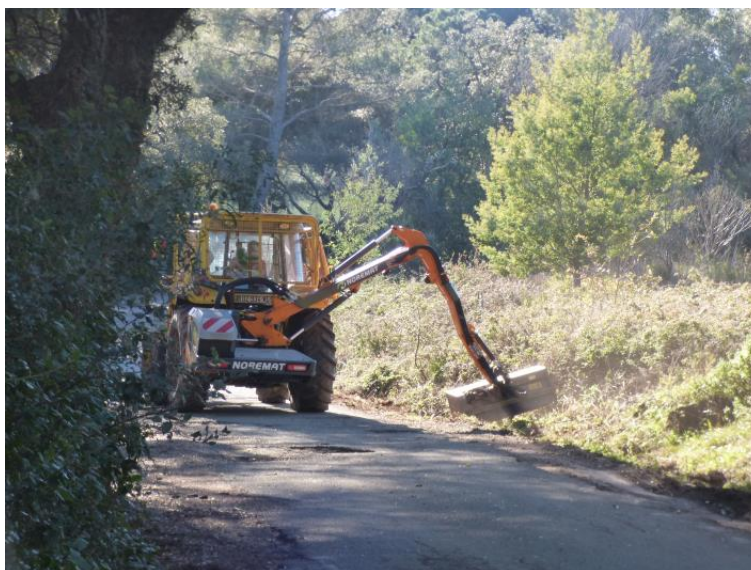
L'intervention a été freinée par la pandémie et des ennuis mécaniques, diminuant le rendement des équipes.



Gyrobroyeur à axe verticale dans la bande de sécurité de la piste DFCI G31 Malpasset



Débroussaillage du glacis de la piste DFCI H72 de la route d'Italie



Passage de l'épareuse sur le glacis de la piste DFCI H90 de la Louve

DANS LE CADRE DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Pour la réalisation des programmes de travaux, une mission de maîtrise d'œuvre est confiée à l'ONF.

Cette mission de maîtrise d'œuvre, comporte un volet :

- 1) de gestion de l'entretien de la plate-forme des pistes DFCI du PIDAF de l'Estérel par la Régie de pôle génie civil du Département du Var,
- 2) de gestion des travaux de débroussaillage des bandes de sécurité des pistes DFCI du PIFAF Estérel (MCO),
- 3) de gestion des travaux de génie civil des pistes DFCI du PIDAF Estérel, autres que ceux confiés au Département du Var (IF).

- 1) Pour les travaux d'entretien de piste, le Département du Var a à nouveau apporté son appui au Syndicat. La régie du Département a entretenu les pistes DFCI suivantes :
 - G13 du Petit Roc (uniquement le fossé amont) à Bagnols-en-Forêt,
 - G31 de Malpasset dans partie en lacets à Fréjus,
 - H76 Auriasque à Fréjus,
 - H78 Boson à Fréjus,
 - H90 route de la Louve (uniquement le fossé amont) à Fréjus,
 - G76 de la Lieutenant à Roquebrune-sur-Argens,
 - H23 des Charretiers à Saint-Raphaël

(Annexe 7 : exemple de PV de réception)

(Annexe 8 : demande d'intervention du pôle génie civil du Département du Var)

Cette aide représente au total 21,1 km de pistes entretenues, pour un montant estimé de 165.000 € H.T.



Reprofilage du fossé amont de la piste DFCI G13 du Petit Roc



Piste DFCI G31 de Malpasset



Piste DFCI H76 Auriasque



Piste DFCI H78 Boson



Reprofilage du fossé amont de la piste DFCI H90 route de la Louve



Piste DFCI G 76 la Lieutenante



Piste DFCI H23 Les Charretiers



Piste DFCI H23 Les Charretiers réhabilitée grâce au Pôle Génie Civil du Département du Var

2) Programme 2019/2020 – Réalisation 2021

Pour des raisons techniques, seules les pistes DFCI suivantes ont vu leurs bandes de sécurité débroussaillées :

- G31 de Malpasset - dissymétriques de 100 mètres de profondeur,
- H86 de l'Armélie de la citerne FRJ 5 à Malpasset à Fréjus - dissymétriques de 100 mètres de profondeur,
- H31 de la route du Pic de l'Ours - symétriques de 2 mètres de profondeur et gabarit à 4 mètres de haut (glacis),
- H39 Castelli de Roussivau au Col du Mistral - symétriques de 2 mètres de profondeur et gabarit à 4 mètres de haut (glacis),

- H84 du Plateau d'Anthéor sur la commune de Saint-Raphaël - symétriques de 25 mètres de profondeur.

(Annexe 9 : dossier Marché public)

(Annexe 10 Analyse des offres)

Les travaux de débroussaillage ont été effectués avant la saison estivale. Le Syndicat a réalisé « à l'entreprise » 63,1 ha de débroussaillage pour un montant de 129.385,00 € H.T. dans le cadre du programme financé. (Annexe 11 : exemple de réalisation des travaux)



Entrée de la piste DFCI G31 de Malpasset



Débroussaillage mécanique de la piste DFCI G31 de Malpasset



Débroussaillage mécanique de la piste DFCI G31 de Malpasset



Débroussaillage mécanique de la piste DFCI G31 de Malpasset



Vue d'ensemble du débroussaillage de la piste DFCI G31 de Malpasset



Débroussaillage de la piste DFCI 86 Armélie



Débroussaillage du glacis d'une aire de retournement sur la route DFCI H31 du Pic de l'Ours



Débroussaillage de la piste DFCI H34 du Plateau d'Anthéor



Débroussaillage du glacis d'une aire de croisement sur la piste DFCI H39 Castelli

Chaque année, la commune de Saint-Raphaël demande au Syndicat d'inclure dans le marché public de débroussaillage 4,5 ha de forêt bordant au sud le CVO15 ou route des Golfs, sur une profondeur de 50 mètres.



Débroussaillage DFCI au robot télécommandé au sud du CVO15

Par ailleurs, sur la piste DFCI H82 Apié d'Amic, deux aires de retournement et de croisement ont été créées grâce à l'intervention des élèves du lycée d'Enseignement Professionnel Gallieni de Fréjus, en cours d'apprentissage du pilotage d'engins de BTP.



Création d'aires de retournement sur la piste DFCI H82 de l'Apié d'Amic

3) Programmes 2018 - 2019 et 2020

Les IF 2018, 2019 et 2020 ont été mis en attente. En effet, le Syndicat a été obligé d'investir de toute urgence une somme conséquente dans la réfection du gué du Reyran, à Malpasset au niveau de l'entrée de la piste DFCI H86 de l'Armélie à Fréjus.

Emporté par la crue du 1^{er} décembre 2019, ce gué représente un ouvrage structurant extrêmement important de la stratégie DFCI. Opérationnellement, il permet de desservir les côtés nord et sud de l'Autoroute A 8, qui représente à elle seule près de 90% des départs de feu du territoire d'où la priorité qui a été fixée sur cet ouvrage.

La remise en circulation est intervenue le 21 octobre 2020.



Remise en circulation

Les IF 18,19 et 20, reportés, seront réalisés en 2022 avec le programme de 2021.

DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION

Dans le cadre du suivi des dossiers de subventions, les demandes de versements sont directement pris en charge par le secrétariat du Syndicat et effectuées au fur et à mesure des fins de chantiers. Pour ce faire, sont fournis les PV de réception, les factures, les Décomptes Généraux des Dépenses et le Dossiers des Ouvrages Exécutés.

La suite du document est complétée par le secrétariat du Syndicat et validé par le comptable.

- **Travaux à réaliser en 2022**

L'ensemble des travaux IF 2018 - 2019 et 2020, reportés, restent à réaliser.

Les travaux de l'Appel A Projets 2021 (MCO) seront lancés début 2022. Ils seront complétés par ceux de cette année qui n'ont pas pu être réalisés.

Le programme "classique" d'Appel A Projets 2022 a fait l'objet de discussions avec les élus et a été validé en comité syndical en début d'année. Il a été remis à la DDTM le 28 février 2022 avec toutes les pièces demandées.

4. CONCLUSION

Le Syndicat est un acteur incontournable de la gestion des risques d'incendies de forêts sur l'Est varois et plus particulièrement sur le cœur du massif de l'Estérel.

L'animation du PIDAF permet de défendre les intérêts du S.I.P.M.E. et de présenter tous les travaux nécessaires à la protection du massif remarquable de l'Estérel.

Le Syndicat reste réactif à la suite des intempéries de faible importance réalisant sur fonds propres et sans subvention les travaux prioritaires nécessaires au maintien en condition opérationnelle des ouvrages dont il a la charge.

Le syndicat assure l'animation auprès des partenaires et la cohésion des interventions en intégrant dans son bilan les travaux réalisés par le Département, les A.P.F.M., etc....

A Fréjus, le 9 mai 2022

Le Technicien Forestier Territorial
représentant de l'ONF

Robert Cadéot